



Déduction pour frais de double résidence

Par **Rewaski**, le **02/05/2012 à 13:07**

Bonjour,
Depuis le 1er septembre 2011, nous avons pris un studio meublé en location en région parisienne. Ma femme a accepté une promotion au sein de son entreprise. Moi j'ai accepté une promotion au sein de mon entreprise. Nos deux employeurs sont sur Paris.
Notre résidence principale située en Moselle est actuellement habitée par notre fils étudiant.
La revente de notre maison ne nous aurait pas permis de faire l'acquisition d'un équivalent sur Paris ou RP.
Est-il possible de déduire fiscalement les frais de double résidence, même si nous travaillons tous les deux sur Paris?
Merci de votre réponse.
Cordialement

Par **francis050350**, le **12/05/2012 à 19:17**

Bonjour ,
Non dans votre cas pas besoin d'y penser